

« USAGER DE DROGUES » : (DÉ)CONSTRUCTION D'UNE FIGURE DE POLITIQUES PÉNALES

[Nelson das Neves Ribeiro](#)

Daloz | « [Revue de science criminelle et de droit pénal comparé](#) »

2018/2 N° 2 | pages 569 à 580

ISSN 0035-1733

ISBN 9782995518029

DOI 10.3917/rsc.1802.0569

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-de-science-criminelle-et-de-droit-penal-compare-2018-2-page-569.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Daloz.

© Daloz. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Chronique de criminologie

Nelson Das Neves Ribeiro

Centre de recherches Pénalité,
sécurité & déviances,
Université libre de Bruxelles« Usager de drogues » : (dé)construction
d'une figure de politiques pénales

Introduction

L'usage de drogues est une pratique normale au sens durkheimien du terme, une « habitude universelle dans le temps et dans l'espace » (Hulsman, Van Ransbeek, 1983, 271). L'homme a toujours ressenti le besoin d'altérer son rapport au monde et à soi dans une quête de plaisir ou un besoin d'atténuer ses souffrances physiques et psychiques. Pratique socialement ancrée, l'usage de drogues a durant très longtemps été régi par des normes sociales (Jaufret-Roustide, Granier, 2017) et il a fallu attendre le XIX^e siècle pour que cette pratique devienne visible et naisse en tant que question politique et sociale.

La conférence de Shanghai en 1909 initie le mouvement prohibitionniste à une époque où les réalités sociales n'appellent pas forcément une intervention dans ce champ. C'est alors l'offre plus que la demande qui est visée, et les textes nationaux adoptés ont pour principale préoccupation la réglementation du commerce (Devresse, Duprez,

2008, 238). La figure de l'usager de drogues a véritablement commencé à être façonnée à partir des années 1960. D'abord au niveau international, à travers des conventions successives (Maguet, Dumand, 2011) qui vont imposer une lecture criminelle de certaines drogues en invitant les États à faire de leur détention une infraction pénale (Guillain, 2009, 125). L'impératif répressif contenu dans ces conventions n'a pas été basé sur la toxicité intrinsèque des substances prohibées, mais influencé par des considérations morales, culturelles et économiques (Toro, 1998), et il a donc fallu, ensuite, justifier cet interdit au niveau national.

L'usage de drogues étant une infraction pénale sans victime (Devresse, 2003, 143), sa criminalisation au niveau national a nécessité une construction politique, légale et médiatique qui fasse de l'usager un *outsider* porteur de maux contraires aux valeurs de la société. En Belgique, d'où nous écrivons, la loi de 1975¹ venant modifier celle de 1921² a été votée dans un contexte de contes-

(1) Loi du 9 juill. 1975 modifiant la loi du 24 févr. 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiants, désinfectantes ou antiseptiques, *M.B.*, 26 sept. 1975.

(2) Loi du 24 févr. 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, stupéfiants, désinfectantes ou antiseptiques, *M.B.*, 6 mars 1921

tation sociale et est alors motivée par une image de l'usager comme un jeune marginal qui s'évade de la réalité par le biais de la drogue ou encore un malade incapable de penser dont l'addiction conduirait inéluctablement au crime et à l'aliénation (Toro, 1998).

Dans les années 1980, les effets dévastateurs du VIH chez les usagers de drogues par intraveineuse sont cependant venus complexifier la construction légale, et à l'image du toxicomane-délinquant est venue se greffer celle de l'usager qu'il faut prévenir des risques liés aux drogues. Des programmes de réduction des risques ont alors vu le jour. Ces initiatives ont encore aujourd'hui pour but de limiter les dangers liés à la prise de drogues (transmission de maladies, overdoses, etc.) en partant du principe que l'usager est un être capable « de faire des choix rationnels face à certaines dimensions de son usage » (Jaufret-Roustide, Granier, 2017, 43). Ces programmes sont souvent nés de l'initiative des usagers eux-mêmes ou des acteurs du monde social au sein d'organismes non-étatiques qui ont dû combler les « lacunes de politiques sociales étatiques peu adaptées à certaines situations de marginalisation, a fortiori lorsque, comme c'est le cas de l'usage de drogues, celles-ci sont criminalisées et donc, censées être prises en charge par le pénal » (Kaminski, Mary, 1999, 206).

Ces initiatives auraient pu faire croire à une sortie lente mais certaine du paradigme pénal, il n'en fut rien. En Belgique, dans les années 1990, la lutte contre l'usage de drogues devient une des priorités par l'assimilation de l'usager à la criminalité (Kaminski, Mary, 1999) et si en 2003, une évolution législative³ mit en place une tolérance pour le consom-

mateur de cannabis, le législateur n'a visé que l'« adulte qui consomme de faibles quantités de cannabis [...] dans un but récréatif »⁴. Lors des débats à la chambre, l'usage récréatif d'autres drogues que le cannabis n'est pas évoqué et, même si la loi ne vise toujours pas explicitement l'usage individuel, elle permet toujours de l'incriminer par le biais de la détention (Guillain, 2003, 7 ; Kaminski, 1990, 180) dont le gouvernement actuel a ressenti le besoin de réaffirmer l'interdit (Accord de gouvernement, 2014, 133). L'usage d'autres drogues que le cannabis semble toujours créer un malaise empêchant toute évolution. Une modification de la loi de 1921 afin de permettre l'ouverture de salles de consommation à moindre risque en toute légalité se voit, d'ailleurs, toujours opposer un refus au niveau fédéral en Belgique malgré les impacts positifs de ces lieux sur la santé des usagers de drogues par intraveineuse (Schatz, Nougier, 2012).

Cette absence d'évolution est nourrie par deux lectures dominant le débat public sur l'usage de drogues : une lecture « pharmacocentriste » qui fait reposer la relation usager-drogue sur les seules propriétés pharmacologiques du produit consommé (Decorte, 2010) ; et une lecture pénale qui associe les drogues illicites à la marginalité et à la délinquance (Brochu, 1997), les propriétés du produit consommé étant censées mener inexorablement l'usager à vivre hors de la société. La somme de ces deux lectures construit l'usager de drogues comme un individu totalement dominé par le produit consommé et justifie le recours à l'interdit et la punition par la nécessité de le protéger de son usage et de protéger la société de l'usager.

Cette construction monolithique s'effrite pourtant au contact des recherches

- (3) Loi du 4 avr. 2003 modifiant la loi du 24 févr. 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, désinfectantes et antiseptiques et l'article 137 du Code d'instruction criminelle, *M.B.*, 2 juin 2003 ; Loi du 3 mai 2003 modifiant la loi du 24 févr. 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, désinfectantes et antiseptiques, *M.B.*, 2 juin 2003.
- (4) Chambre, *Compte rendu intégral*, 13 févr. 2003, n° 50-329, p. 31 ; Chambre, *Compte rendu intégral*, 12 févr. 2003, n° 50-327, p. 50.

sociologiques et ethnologiques qui fournissent depuis les années 1930 « suffisamment d'arguments permettant de récuser l'idée selon laquelle l'usage de drogues est une conduite toujours identique [qui] ferait perdre, à jamais, le contrôle de soi » (Ogien, Weinberger, 1992, 28). Dans cette contribution, nous proposons au lecteur de parcourir une sélection de travaux qui n'a pas de prétention à l'exhaustivité, mais permet de comprendre comment les sciences sociales ont construit l'usager de drogues, en quoi cette construction rompt avec les lectures dominantes et nous laisse entrevoir une approche de l'usage de drogues qui ne repose pas sur le dogme répressif mais envisage l'usager comme un individu acteur de son existence. Trois axes de recherche seront présentés : le premier s'intéresse à l'influence de l'environnement sur la relation usager-drogue et à la capacité de ce dernier à gérer sa consommation ; le deuxième s'intéresse aux sorties de toxicomanie en les envisageant comme le produit d'un choix rationnel ; et le troisième nous permet de comprendre dans quel contexte prend corps la figure de l'usager-toxicomane marginalisé et l'influence du système pénal sur celui-ci.

I – Environnement et régulation de la consommation

Les premières recherches sociologiques sur l'usage de drogues ont vu le jour au xx^e siècle à l'université de Chicago dans un contexte de massification de la consommation (Bergeron, 2009). Le retentissement qu'a eu *Outsiders* de Howard S. Becker (1963) illustre le caractère pionnier de ces recherches mais avant lui, un autre auteur est venu sortir la recherche sur les drogues de la domination pharmacologique. Alfred R. Lindesmith (1938, 1947) est l'un des tout premiers sociologues à s'intéresser à la genèse de la toxicomanie aux opiacés dans une démarche compréhensive

(Bergeron, 2009, 34). Cette recherche complexifie le rapport usager-produit en partant de la question suivante : pourquoi les personnes recevant des opiacés pour des raisons médicales ne deviennent-elles pas toxicomanes alors qu'elles manifestent une addiction physique au produit ? Il ressort de la recherche de Alfred R. Lindesmith que pour devenir dépendant d'une drogue, il faut 1) faire l'expérience des symptômes du sevrage physiologique ; 2) les reconnaître comme provenant du besoin de drogue ; et 3) soulager la sensation de manque en prenant une nouvelle dose. « *If he fails to realize the connection between this distress and the opiate he escapes addiction, whereas if he attributes the discomfort to the opiate and thereafter uses the opiate to alleviate it he invariably becomes addicted* » (Lindesmith, 1938, 593). Alfred R. Lindesmith met en avant le rôle que jouera l'environnement sur le développement d'une addiction ; la reconnaissance que la sensation de manque vient de l'absence de produit survenant plus facilement si l'usager appartient à une culture dans laquelle les signes de manque sont interprétés pour ce qu'ils sont et ne dispose pas d'une autre cause à laquelle il peut attribuer son malaise, tel qu'un problème médical. Même si quelques critiques d'ordre méthodologique peuvent être adressées à cette recherche (Keys, 2008), ses résultats sont novateurs par rapport aux positions dominantes de l'époque qui accordent « aux seules propriétés de la substance le pouvoir de contraindre les conduites » (Ogien, 1992, 64).

Howard S. Becker (1963) a continué dans cette lignée en analysant le poids de l'environnement dans le rapport usager-produit. Sa recherche, reposant sur des entretiens avec des fumeurs de marijuana, aboutit à des résultats qui démontrent qu'un individu ne devient fumeur que s'il a appris 1) à fumer la drogue d'une manière qui produise réellement des effets ; 2) à reconnaître les effets et à les relier à l'usage de la

drogue ; et 3) à prendre plaisir aux sensations perçues. Cet apprentissage ne se fait pas seul, mais nécessite l'interaction du fumeur avec d'autres fumeurs et c'est seulement après celui-ci que « peut apparaître une conception de la drogue comme source de plaisir. Faute d'une telle conception, l'usage de la marijuana est dépourvu de signification et il est abandonné » (Becker, 1985, 70).

En somme, alors que Alfred R. Lindesmith conditionne l'addiction à la reconnaissance des symptômes comme provenant du manque de produit, Howard S. Becker conditionne le plaisir retiré de la consommation à la reconnaissance de ses effets comme positifs et provenant du fait de fumer. Tous deux d'inspiration interactionniste, ils mettent l'accent sur l'interaction de l'individu avec un environnement venant donner sens à une sensation qui, en elle-même, ne produirait ni l'addiction ni le plaisir issu de la drogue consommée. Ces deux recherches viennent donc sortir l'usager de drogues d'un rapport d'emprise totale et singulier avec le produit qu'il consomme en mettant l'accent sur l'environnement.

En sortant l'usager de drogues d'une relation isolée avec le produit consommé, les recherches sociologiques commencent à lui donner de plus en plus de liberté. Liberté qui peut aller jusqu'au contrôle de la consommation. C'est ce qu'a démontré Norman E. Zinberg dans son ouvrage *Drug, Set and Setting* (1984). Norman E. Zinberg est le premier à réellement s'intéresser à la consommation contrôlée de drogues. Selon lui, pour comprendre pourquoi certains consommateurs perdent le contrôle de leur consommation, il faut d'abord comprendre comment d'autres parviennent à la gérer. Il identifie trois éléments constitutifs de l'addiction : 1) la drogue (*drug*), c'est-à-dire, l'action pharmacologique de la substance ; 2) la situation (*set*), renvoyant aux caractéristiques personnelles de l'usager, sa personnalité mais aussi ses attentes et

attitudes par rapport au produit ; et 3) le contexte (*setting*), élément central de son analyse renvoyant aux éléments de l'environnement social et culturel dans lequel a lieu l'usage. Selon Norman E. Zinberg, l'environnement de l'usager est composé de rituels et de sanctions qui permettent un contrôle de l'usage de drogues, il met ainsi en lumière l'existence de contrôles sociaux informels où le groupe de pairs joue un rôle important. Ces règles de consommation comprennent, par exemple, le fait de ne consommer qu'à certaines occasions favorables à une expérience positive des effets de la substance ou encore de ne consommer que de manière sporadique afin d'éviter la dépendance.

D'autres chercheurs ont démontré que la frontière entre usage contrôlé et incontrôlé est ténue, c'est-à-dire que l'addiction ne mène pas nécessairement à un usage incontrôlé du produit. C'est le cas de Bill Hanson et ses collègues (1985) qui ont mené une recherche auprès de 124 consommateurs quotidiens d'héroïne n'ayant pas eu de contacts avec des services médicaux ou policiers (*untreated, black, inner-city, male heroin users*). L'intérêt de la recherche est de s'intéresser à une population *addict* (consommation régulière, sensation de manque, etc.) mais qui refuse de tomber dans le stéréotype du *junkie*. Les résultats de cette recherche mettent l'emphase sur la dimension contrôlée de l'usage : les usagers limitent leurs prises journalières (pas plus de 25 dollars), limitent leurs prises quotidiennes à une ou deux injections et essaient de ne pas tomber dans la délinquance en s'assurant les moyens financiers pour l'achat de la drogue via un travail légal, par exemple. Bien que ce contrôle ne soit pas aisé, il est essentiel dans la construction de l'image que l'usager a de lui-même, puisqu'en maintenant des apparences qui l'écartent du harcèlement policier et du recours au traitement, l'individu se perçoit comme un individu autonome. « Dans cette perspective, se soigner apparaît alors comme la fin de l'indé-

pendance, comme la reconnaissance de ce qu'il refuse : la perte de la maîtrise de sa vie » (Ogien, 1992, 73).

Ces recherches américaines ont inspiré des chercheurs européens contemporains qui nous aident à illustrer le fait que les résultats auxquels les chercheurs de outre-Atlantique sont parvenus ne sont pas propres à une société et à une temporalité, mais peuvent être généralisés à d'autres époques et zones géographiques. Les résultats de deux chercheurs s'intéressant à l'usage de drogues contrôlé peuvent ainsi être présentés. Le premier est Marc-Henry Soulet (2002, 2003, 2008). Ce sociologue français a mené une enquête en Suisse par questionnaire et par entretiens auprès de deux populations distinctes, une population qui consomme des drogues dans le cadre d'un traitement de substitution à la méthadone (consommateurs d'héroïne) et une autre qui consomme de manière récréative ou occasionnelle parallèlement à une inscription conventionnelle dans la vie sociale (consommateurs de cocaïne). Il s'est donc intéressé à des consommateurs cachés et à des consommateurs connus du système médical. Ce qui réunit ces deux populations est une capacité à maintenir leur consommation dans des limites estimées acceptables. Ces usagers parviennent à gérer leur consommation dans le sens où ils limitent au maximum les risques au plan sanitaire, social, judiciaire et financier en mettant en place une série de règles de consommation. Le but de Marc-Henry Soulet était de découvrir les mécanismes rendant possible une consommation non problématique de drogues considérées comme dures en interrogeant le sens et la place que les consommateurs donnent à leur consommation. Il ressort de ses recherches que trois grands principes ordonnent une consommation gérée : 1) la règle de l'approvisionnement, ne pas chercher la substance de façon compulsive ; 2) la règle des conditions appropriées : ne pas consommer si les conditions adéquates ne sont pas remplies (contexte festif pour les usagers de

cocaïne, et être chez soi au calme pour les consommateurs d'héroïne) ; et 3) la règle du lendemain : ne pas consommer à cause du manque. Ces règles vont de pair avec d'autres principes. Par exemple, la plupart des consommateurs qui gèrent leur consommation mettent en place un système de priorités, ils hiérarchisent leurs activités en veillant à ne pas mettre la consommation du produit en tête. La consommation est alors gardée dans un espace-temps qui n'empiète pas sur des activités plus importantes, telle l'activité professionnelle. Marc-Henry Soulet observe des grandes variations dans les règles et l'application de celles-ci selon les consommateurs. Cependant, consommateurs d'héroïne sous traitement et consommateurs de cocaïne festifs, mettent en place des règles et des rituels qui leur permettent de garder une distance avec le produit, afin de « ne plus faire de la consommation un simple rapport biochimique entre la drogue et le corps » (Soulet, 2002, 337).

Ces différentes recherches nous permettent de resituer l'usage de drogues dans un contexte qui dépasse le simple rapport consommateur-produit en mettant l'accent sur l'environnement qui joue un rôle aussi bien dans l'apprentissage du plaisir que dans le développement d'une addiction. L'environnement social et culturel dans lequel se déroule l'usage est également composé de rituels et contrôles qui permettent une gestion de la consommation même dans le cas de drogues considérées comme dures. Ces résultats nous permettent également de prendre de la distance par rapport à l'image de l'usager esclave d'un produit tout-puissant avec lequel une relation morbide est inéluctablement développée ; l'usager peut agir comme acteur rationnel, l'usage de drogues ne fait pas de lui un simple réceptacle d'un stimulus qui le porte fatalement vers la marginalité.

L'environnement de l'usager n'est, cependant, pas uniquement composé de contrôles informels. La loi érige l'usage

de certaines drogues en infraction pénale, et ce contrôle formel interagit avec les rituels et contrôles qui permettent une gestion de la consommation. Le résultat de cette interaction a été analysé par Tom Decorte (2000, 2003, 2010). Ce chercheur belge s'est intéressé à des consommateurs de cocaïne et de crack, et a également identifié des règles d'autorégulation de la consommation que la plupart des consommateurs interrogés respectent. Ces règles sont semblables à celles identifiées par Marc-Henry Soulet et Norman E. Zinberg ; elles ont pour fonction de ne pas laisser la drogue interférer avec d'autres activités prioritaires ainsi que de ne pas perdre le contrôle de la consommation. Les résultats de la recherche de Tom Decorte présentent une plus-value dans l'analyse de la relation entre le contrôle formel (légal) et informel (règles d'autorégulation). Il met en lumière le fait qu'un usage contrôlé de drogues aussi bien licites qu'illicites est possible. Mais alors que dans le cas des drogues licites, l'alcool par exemple, il y a un processus de transmission, d'apprentissage de la manière de contrôler sa consommation via, par exemple, la famille, dans le cas des drogues illégales, ni la famille, ni l'école, ni d'ailleurs la société dans son ensemble ne fournissent de modèles d'usage contrôlé étant donné que l'illégalité de la consommation paralyse la transmission de ceux-ci. En effet, la loi n'envisage pas un usage contrôlé de certaines drogues, telle la cocaïne, et fait de cette consommation un sujet tabou. La source d'informations première est alors le groupe de pairs consommateurs de drogues où circulent des mythes et des vérités incomplètes qui se développent en opposition à la définition simpliste des aspects négatifs des usages.

II – Les sorties de toxicomanie

Jusqu'à présent, nous nous sommes intéressés à des travaux qui analysent les conditions dans lesquelles un individu devient usager de drogues, développe ou

non une addiction et gère sa consommation. Un autre axe de recherche dans le domaine de l'usage de drogues porte, lui, sur la manière dont une personne ayant développé une addiction parvient à cesser sa consommation. Il est important de s'intéresser aux résultats de ces recherches pour une raison voisine à celle qui nous a amené à analyser les recherches sur le contrôle ou la gestion de la consommation : envisager la sortie de la toxicomanie fait rupture avec le sens commun qui repose sur une image de l'usager asservi au produit. Les recherches qui se sont intéressées au phénomène portent une attention particulière au sens donné par les acteurs à leurs activités et ont sondé les raisons de leurs choix d'arrêter de consommer. À travers cette recherche de sens, encore une fois, on envisage la capacité de l'usager de drogues à juger de sa propre consommation et de prendre de la distance par rapport à celle-ci.

Dan Waldorf et Patrick Biernacki (1981, 1986) ainsi que William Cloud et Robert Granfield (1999, 2008) ont mené des recherches qualitatives sur les sorties de toxicomanie auprès d'ex-usagers ayant développé une accoutumance à certaines drogues (principalement des opiacés) et ayant arrêté de consommer seuls, c'est-à-dire, sans l'aide de professionnels de santé. Dans leur article *The natural recovery from opiate addiction*, Patrick Biernacki et Dan Waldorf commencent par faire état de recherches précédentes menées avec des ex-usagers ayant eu recours à un traitement pour arrêter de consommer. Ces recherches mettent en avant le fait que pour décider d'arrêter, un consommateur doit avoir connu une crise existentielle (*rock-bottom or existential crisis*) à travers laquelle il va remettre en question le sens de sa vie, penser au suicide ou en faire la tentative. Selon les résultats de ces recherches, il *fallait* atteindre le fond du malaise pour pouvoir prendre appui et remonter à la surface. Patrick Biernacki et Dan Waldorf vont démontrer que même si

de telles crises existentielles peuvent être à la base d'un arrêt de la consommation, elles ne sont pas nécessaires ; elles ne précèdent pas toutes les sorties de toxicomanie. Ils vont démontrer que la décision de mettre un terme à sa consommation peut être construite de manière raisonnée. Ils citent des exemples divers et variés tels ceux de femmes qui arrêtent suite à une maternité présente ou souhaitée ou d'usagers qui n'arrivent plus à concilier leurs obligations professionnelles avec la prise de drogues. Ce qui réunit les exemples analysés est un choix posé à un moment donné par l'usager d'arrêter, l'aspect novateur de ces résultats étant le fait que ce choix ne repose pas forcément sur un état de détresse profond ou un appui médical, mais sur la prise de conscience que l'usage de drogues n'est pas conciliable avec d'autres activités identifiées comme prioritaires.

Ces auteurs nous exposent ensuite le processus de sortie de la toxicomanie. Dan Waldorf et Patrick Biernacki partent du principe que chaque individu développe et dispose de plusieurs identités. Dans le cas de l'usager-toxicomane, l'identité de toxicomane domine toutes les autres, « *the junkie identity has become primary and has excluded or supplanted the relative place and importance of other identities. The effect of this is that the person has narrowed the symbolic images of himself and correspondingly restricted his real and potential social options [...]* » (Waldorf et Biernacki, 1981, 71). La sortie de la toxicomanie est alors la dernière étape d'un processus au terme duquel l'ex-toxicomane réussit à diminuer l'importance de l'identité de toxicomane dans la définition qu'il a de lui-même et se constitue, progressivement, d'autres identités, en faisant survenir de nouvelles ou en réaffirmant d'anciennes jusqu'alors dominées par l'identité *junkie* (Bergeron, 2009, 53). L'usager peut alors faire appel à des nouveaux repères sociaux ou réinvestir ceux existants et qui n'ont pas été submergés par l'usage de drogues,

d'où l'importance pour les toxicomanes de « *maintain conventional social involvement and relate images of themselves* » (Waldorf et Biernacki, 1981, 71) qui permettent au consommateur de ne pas s'impliquer tout entier dans la sous-culture de la drogue (Bergeron, 2009, 53). Le capital social joue donc un rôle primordial dans la capacité du toxicomane à cesser son usage.

Ce rôle a été mis en avant par William Cloud et Robert Granfield. Pour ces auteurs, si l'abus de drogues est présent dans toutes les couches de la société, l'impact qu'aura cet abus et la capacité ou les possibilités de sortie de toxicomanie ne sont pas distribués de manière égale selon les classes sociales. En s'inspirant des travaux de Bourdieu, ils vont construire le concept de *recovery capital* qui correspond à la somme des ressources personnelles et sociales dans lesquelles un usager peut puiser pour l'aider à sortir de la toxicomanie. Ce capital de récupération est composé de différents éléments : le capital social mais aussi le capital matériel, individuel et culturel de l'usager. L'usager qui dispose de bonnes ressources issues de ce capital de récupération aura plus de facilités à sortir de la toxicomanie, puisque, par exemple, il aura l'appui d'un entourage avec lequel il maintient des liens solides, il aura plus de facilités à retrouver du travail si l'abus de substance a conduit au fait qu'il le perde et aura accès à de meilleurs soins s'il décide de se faire soigner. William Cloud et Robert Granfield ont par la suite développé le concept de *negative recovery capital*. Ce concept renvoie aux facteurs qui peuvent, quant à eux, venir rendre la sortie de toxicomanie plus difficile. Dans le concept de capital de récupération négatif ces auteurs placent l'âge du début de consommation, le genre de l'usager, sa santé ainsi qu'une incarcération éventuelle. L'enfermement du toxicomane joue un rôle négatif dans ses capacités à sortir d'un usage abusif, car il vient éroder le capital de récupération, et en particulier, le capital social

et culturel non seulement en coupant l'usager de ses attachements sociaux mais aussi en le forçant à adopter des valeurs qui sont nécessaires à la survie en prison mais qui sont mal adaptées à la vie en société, ce qui provoque un choc culturel à la sortie et peut provoquer des rechutes.

Ces résultats font de l'usager, une fois de plus, un acteur capable de poser des choix. Les auteurs ayant mené des recherches dans le champ de la sortie de la toxicomanie ne prétendent pas qu'il s'agisse d'un processus aisé pour l'(ex) toxicomane, mais font entrevoir la capacité d'un consommateur de drogues à prendre de la distance par rapport à sa consommation et prioriser d'autres segments de sa vie. L'accent est également mis sur l'importance des ressources sociales de l'usager pour sortir d'un usage abusif. Si la catégorie sociale peut jouer un rôle dans le processus de sortie de la toxicomanie, nous allons voir maintenant qu'elle peut également aggraver les conséquences qu'aura la consommation sur les usagers et nous aider à mieux cerner le personnage du toxicomane dessiné par le paradigme pénal.

III – Des usages problématiques : le poids de l'univers social et pénal

Nous avons parcouru des résultats de recherches qui nous écartent de l'image de l'usager marginal, entièrement replié sur lui-même et délinquant. Cependant, la marginalisation des usagers de drogues existe bien et l'image du *junkie* se concrétise aujourd'hui dans certains contextes que des chercheurs nous aident à comprendre.

Hugues Lagrange et André Mougotov (1997) ont mené une recherche en France auprès d'usagers de drogues injectables répartis entre des sujets ayant commencé leur usage avant 1988 et

d'autres qui l'ont fait après. Les résultats de cette recherche démontrent qu'il y a une évolution des caractéristiques de ces diverses générations de toxicomanes. Ils constatent que l'âge de la première injection a été retardé et parallèlement, ils ont constaté une diminution de la proportion des toxicomanes dont les parents appartiennent aux strates aisées de la population. Ils concluent de ce vieillissement et de la prolétarianisation de ceux qui commencent à s'injecter, que la toxicomanie n'est plus tellement une dérive existentielle de jeunes en mal d'idéal comme ce fut le cas dans les années 1970 mais est, aujourd'hui, plutôt l'issue de parcours marqués par l'échec et le chômage : « Une origine sociale quasi exclusivement ouvrière ou située parmi les déclassés urbains, une absence d'identité professionnelle définie, un recours croissant à la prostitution et une tendance, accentuée par l'ancienneté de la toxicomanie, à fréquenter exclusivement des toxicomanes, des taux de séropositivité aux virus du sida et de l'hépatite C extrêmement élevés, enfin une élévation considérable de la mortalité depuis le milieu des années 1980, tout confine à faire des toxicomanes, aujourd'hui plus qu'il y a dix ou quinze ans, un isolat social, un continent singulier coupé du reste de la société » (Lagrange et Mougotov, 1997, 298).

D'ailleurs, si la pauvreté, la désinsertion, le chômage, etc. semblent être des conditions propices au développement d'une « toxicomanie de pauvreté », lorsque l'on parcourt la littérature sur le sujet (Sansfaçon et al., 2005), on s'aperçoit que les dommages liés à l'usage de drogues (exclusion sociale, prostitution, problèmes d'insertion professionnelle) sont majorés si l'usager présente des difficultés sociales. Donc, non seulement il semble qu'un usager ait plus tendance à consommer par injection s'il est dans un milieu précaire mais en plus, la répercussion de cet usage de drogue aura plus de conséquences négatives dans un tel contexte, ce qui nous rapproche de cette image du toxi-

comane-*junkie* : un usager marginal et marginalisé disposant de peu de ressources pour entretenir sa consommation par rapport à laquelle il a du mal à garder assez de distance pour rester intégré dans les rouages de la société.

Pascale Jamoulle (2000, 2009) nous aide à mieux comprendre les ressorts de ce contexte. Elle a mené une enquête ethnographique dans les années 1990 et dans les années 2000 en Wallonie auprès de jeunes et familles de jeunes issus d'un milieu populaire. Jeunes qu'elle décrit comme « des polytoxicomanes avec des périodes de consommation dominante d'héroïne, de cocaïne en intraveineuse, d'alcool et/ou médicaments [qui] organisent (ou ont organisé) une part essentielle de leur vie personnelle et sociale autour de la recherche et de la consommation d'un ou de plusieurs produits psychotropes » (Jamoulle, 2000, 26). Cette recherche illustre empiriquement les dommages causés par la drogue sur ceux qui sont moins bien munis socio-économiquement, tels le recours à la prostitution ou une exclusion sociale qui s'aggrave suite à la toxicomanie. Cependant, il est intéressant de constater à travers ces résultats que, même dans un contexte de précarité, tous ceux qui consomment ne tombent pas dans la toxicomanie. En effet, Pascale Jamoulle identifie également des mécanismes de régulation et des résiliences ainsi que des contrôles sociaux informels dans l'environnement social qui sanctionnent symboliquement les usagers abusifs. Ces contrôles et règles informels ont d'ailleurs aussi été repérés par Sylvain Aquatias (1999) lors d'une recherche portant sur des fumeurs de haschich dans une banlieue parisienne : « Il faut garder le contrôle de soi, à la fois pour éviter d'être désigné comme un fumeur de haschich (par rapport à la famille et à certains habitants) et comme un mauvais fumeur (dans le groupe de jeunes). [...] La surveillance qu'ils exercent les uns sur les autres répercute le contrôle social des familles dans les groupes. Des règles, informelles certes, mais s'appliquant

avec une certaine rigueur, balisent les comportements des fumeurs de cannabis » (Aquatias, 1999, 58).

Pascale Jamoulle (2009) analyse également les effets de l'intervention judiciaire sur le parcours des usagers rencontrés. Il ressort des récits de vies analysés que ceux qui se sont engagés dans des trajectoires toxicomaniaques ont généralement été précocement confrontés à une inscription judiciaire de leurs usages de drogues. Les trajectoires judiciaires sont décrites comme des facteurs de précarisation psychologique, sociale et sanitaire ; les confrontations aux forces de l'ordre et les apprentissages faits en prison ont renforcé l'étiquetage toxicomaniaque et ont freiné les sorties des systèmes de vie liés aux drogues. L'auteure met également l'accent sur la visibilité de telles populations et le rôle joué par celle-ci. Plus l'usager vit une situation de précarité, plus sa toxicomanie est visible (prostitution, consommation dans l'espace public, etc.) et plus cette visibilité est importante, plus l'usager a de chances d'être appréhendé par le système pénal. Une fois enregistrés dans le champ judiciaire, les usagers qui développent des stratégies de survie de rue sont alors régulièrement interpellés. Un engrenage vicieux renforce alors l'étiquette toxicomaniaque de ces populations. Il s'agit donc d'une toxicomanie issue d'un contexte de pauvreté, qui produit en retour des dommages liés directement à la prise de drogues, mais également suite à l'intervention du pénal qui n'est pas outillé pour intervenir dans un contexte où la prise de substance est plus le symptôme d'une situation vécue comme difficile qu'une cause : « la justice a son cadre de travail : le code pénal, l'enregistrement des infractions, le filtre judiciaire et, finalement, les sanctions. Lorsque les transformations familiales, sociales et culturelles produisent du hors-la-loi, la justice sanctionne la partie visible de l'iceberg, à savoir les conduites délictueuses des jeunes, leurs activités liées aux drogues [...] » (Jamoulle, 2009, 143).

Conclusion

La construction sociologique de l'usager de drogues, en s'intéressant à des populations à l'endroit desquelles le système pénal n'est pas intervenu, nous permet de prendre de la distance par rapport à sa définition légale. Plusieurs reflets d'une même identité semblent ainsi coexister et concourir à l'éclatement du profil de l'usager de drogues. Il ne s'agit pas uniquement d'une population marginalisée prisonnière d'un produit, ni uniquement d'une population intégrée parvenant à gérer et arrêter sa consommation après un calcul raisonné. L'usager de drogues n'existe pas en soi, pas plus que le consommateur d'alcool ou de tabac, « la drogue n'est pas seulement un *produit* (que l'on fume, boit, inhale, s'injecte ou mange) c'est aussi *une relation à soi et à autrui*, c'est un mode d'être ou une série de modes d'être » (Ehrenberg, 1992, 11).

L'usager de drogues est tout au plus une figure molle que chaque paradigme construit sous un regard particulier. La construction médicale du toxicomane-malade cherche à le guérir, la construction sociologique de l'usager-acteur à comprendre le sens de sa consommation et la construction pénale du toxicomane-délinquant à le punir – ou à le guérir sous peine de punition (Roelandt, 1996, 14 ; Kaminski, Mary,

1999, 215). Ces constructions sont opérantes, elles provoquent des (ré)actions. La construction pénale intervient sur une population et un phénomène qu'elle ne connaît qu'à travers son action, c'est-à-dire un seul bout de la loupe. Les recherches citées nous montrent que la loi, en n'envisageant pas la possibilité d'un usage contrôlé de certains produits, freine la transmission de règles permettant un usage géré. L'application de la loi, quant à elle, en intervenant dans des contextes de précarité sociale renforce l'étiquette toxicomaniaque de populations dont l'usage de drogues est un symptôme de situations vécues comme difficiles et, via l'enfermement, coupe des individus de leurs attachements sociaux rendant la sortie de la toxicomanie plus difficile.

Ces résultats éveillent un questionnaire simple : pourquoi l'usage de drogues est encore traité par le système pénal ? Une construction et une instrumentalisation de l'usager à des fins intrasystémiques ont été démontrées par la recherche criminologique (Devresse, 2006 ; Kaminski *et al*, 2001), mais l'action du système pénal ne s'arrête pas à ses frontières et s'il est important de comprendre le fonctionnement du système pénal, il est primordial de continuer à interroger les conséquences de ce fonctionnement sur les personnes à l'endroit desquelles agit ce système.

Bibliographie

AQUATIAS S. (1999), Cannabis : du produit aux usages. Fumeurs de haschich dans des cités de la banlieue parisienne, *Sociétés contemporaines*, n° 36, pp. 53-66.

BECKER H. S. (1985), *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

BECKER H. S. (1963), *Outsiders : studies in the sociology of deviance*, Londres, Free Press of Glencoe.

BERGERON H. (2009), *Sociologie de la drogue*, Paris, La Découverte.

BIERNACKI P. (1986), *Pathways from Heroin Addiction*, Philadelphie, Temple.

BROCHU S. (1997), Drogues et criminalité : point de vue critique sur les idées véhiculées, *Déviance et Société*, vol. 21, n° 3, pp. 303-314.

CLOUD W., GRANFIELD R. (2008), Conceptualizing recovery capital : expansion of a theoretical construct, *Subs-*

tance Use & Misuse, vol. 43, n° 12-13, pp. 1971-1986.

CLOUD W., GRANFIELD R. (1999), *Coming clean. Overcoming Addiction without treatment*, New York, New York University Press.

DECORTE T. (2010), Les effets adverses des politiques officielles en matière de drogue sur les mécanismes d'autorégulation des consommateurs de drogues illicites, *Drogues, Santé et Société*, vol. 9, n° 1, pp. 295-333.

DECORTE T. (2003), Drogues et self-control : l'impact d'une politique répressive formelle sur les processus spontanés d'autorégulation, in KAMINSKI D. (dir.), *l'usage pénal des drogues*, Bruxelles, De Boeck, pp. 277-297.

DECORTE T. (2000), *The taming of cocaine : cocaine use in european and american cities*, Bruxelles, VUB Press.

DEVRESSE M.-S. (2008), Introduction, *Déviance et Société*, vol. 32, n° 3, pp. 235-250.

DEVRESSE M.-S. (2006), *Usagers de drogues et justice pénale. Constructions et expériences*, Bruxelles, Larcier.

DEVRESSE M.-S. (2003), Construire l'usager : un passage obligé de la gestion pénale des drogues, in KAMINSKI D. (dir.), *l'usage pénal des drogues*, Bruxelles, De Boeck, pp. 141-158.

EHRENBERG A. (1992), *Penser la drogue/ Penser les drogues*, Paris, Descartes.

GUILLAIN Chr. (2009), Les facteurs de criminalisation et les résistances à la décriminalisation de l'usage des drogues en Belgique. Du contrôle international aux préoccupations sécuritaires, *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 63, n° 2, pp. 119-132.

GUILLAIN Chr. (2003), La politique pénale du gouvernement arc-en-ciel en

matière de drogues, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1796, pp. 5-49.

HANSON B., BESCHNER G., WALTERS J. M., BOVELLE E. (1985), *Life with heroin : voices from the inner city*, Lexington, Lexington Books.

HULSMAN L., RANSBEEK H. (1983), Évaluation critique de la politique des drogues, *Déviance et Société*, vol. 7, n° 3, pp. 271-280.

JAMOULLE P. (2009), *La débrouille des familles. Récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

JAMOULLE P. (2000), *Drogues de rue : récits et styles de vie*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

JAUFFRET-ROUSTIDE M., GRANIER J. (2017), Repenser la politique des drogues. Introduction, *Esprit*, n° 2, pp. 39-54.

KAMINSKI D., DIGNEFFE F., ADAM Ch., CAUCHIE J.-F., DEVRESSE M.-S., FRANCIS V. (2001), l'instrumentalisation dans les pratiques pénales : construction et déconstruction d'un concept, *Sociologie et sociétés*, n° 1, pp. 27-51.

KAMINSKI D., MARY Ph. (1999), Politiques (criminelles) en matière de drogues : évolutions et tendances en Belgique, *Déviance et Société*, vol. 33, n° 2, pp. 205-220.

KEYS D. (2008), Myth-making and opiate abuse : An early symbolic interactionist theory of addiction in the fieldwork of Alfred Lindesmith and its opposition, *Contemporary Justice Review*, vol. 11, n° 2, pp. 177-186.

LINDESMITH A. R. (1947), *Opiate Addiction*, Bloomington, Principia Press.

LINDESMITH A. R. (1938), A sociological theory of drug addiction, *American Journal of Sociology*, vol. 43, n° 4, pp. 593-613.

MAGUET O., DUMAND D. (2011), Histoire de la constitution d'une norme anti-drogue internationale, *Multitudes*, n° 44, pp. 60-63.

OIGIEN A., WEINBERGER M. (1992), Le développement de la recherche sociologique et ethnologique sur les pratiques de l'usage de drogues, in EHRENBURG A. (dir.), *Penser la drogue/Penser les drogues*, Paris, Descartes, pp. 27-47.

OIGIEN A. (1992), Situation de la recherche sur les toxicomanes en Europe et aux États-Unis, in EHRENBURG A. (dir.), *Penser la drogue/Penser les drogues*, Paris, Descartes, pp. 49-85.

ROELANDT M. (1996), Justice et thérapie ou l'impossible alliance, *Les Cahiers de Prospective Jeunesse*, vol. 1, n° 1-2, pp. 13-17.

SOULET M.-H. (2008), Penser la gestion des drogues dures : modélisations théoriques et perspectives pratiques, *Psychotropes*, vol. 14, n° 3, pp. 91-109.

SOULET M.-H. (2003), Enjeux de conventionnalité et consommation gérée de drogues dures, *Déviance et Société*, vol. 27, n° 3, pp. 331-351.

SOULET M.-H. (2002), *Gérer sa consommation. Drogues dures et enjeu de conventionnalité*, Fribourg, Éditions Universitaires de Fribourg.

SANSFAÇON D., BARCHECHAT O., LOPEZ D., VALADE C. (2005), *Drogues et dommages sociaux. Revue de la littérature internationale*, Saint-Denis, OFDT.

TORO F. (1999), l'évacuation du plaisir : une question de rentabilité ?, *Les Cahiers de Prospective Jeunesse*, vol. 4, n° 1, pp. 24-28.

TORO F. (1998), l'évacuation du plaisir : une question de rentabilité ?, *Les Cahiers de Prospective Jeunesse*, 1998, vol. 3, n° 4, pp. 19-23.

WALDORF D., BIERNACKI P. (1981), The natural recovery from opiate addiction : some preliminary findings, *Journal of Drug Issues*, vol. 11, n° 1, pp. 61-74.

ZINBERG N. E. (1984), *Drug, Set and Setting : the Basis for controlled intoxicant use*, New Haven, Yale University Press.